



Société des Régates d'Agde et du Cap

AVIS DE COURSE

Régates Coupe Hérault-Méditerranée

Régate organisée par la SORAC 5 B Régate phare
(Société des Régates d'Agde et du Cap)
22 et 23 septembre 2018 au Cap d'Agde

Programme et horaires :

Samedi 22 septembre 2018 : Premier jour 2 courses maximum

12h-13h15 Inscriptions au secrétariat de la course (Centre nautique).

13h30 Briefing.

14h30 mise à disposition du comité de course sur l'eau.

18h30 Résultats provisoires.

Pot des équipages Résultats provisoires

Dimanche 23 septembre 2018 : Deuxième jour 2 courses maximum

8h30-9h15 Nouvelles inscriptions et émargement si déjà inscrit le samedi 22.

9h30 Briefing.

10 h30 Mise à disposition du comité de course sur l'eau.

18 h 30 Proclamations des résultats, remise de la « Coupe Hérault Méditerranée » en présence d'élus de l'Agglo.

Apéritif

Participation

30 euros pour les 2 jours.

**Chaque course validée compte pour la « Coupe Hérault terranée ».
Une seule course valide le classement à cette régates phare.
Toutes les courses comptent.**

Règles : L'épreuve sera courue selon les règles suivantes : R.C.V 2017-2020, Instructions de courses habitables FFV, Règlement OSIRIS, règlement du Trophée Sorac 2018 (voir livret du coureur sur le site de la SORAC soracagde.com), les règlements fédéraux concernés, le présent avis de course, instructions de course et annexes.

SORAC Centre Nautique Avenue du Passeur Challiez 34300 Le Cap d'Agde

Association sportive loi de 1901. Affiliée à la FFV sous le N°34011

Agréée Jeunesse et Sports N° S-005-2003. N° SIRET : 502 705 957 000 12

Tel: 06 61 05 36 00 e.mail : secretariatsorac@orange.fr Président 0631670293

Site internet : www.soracagde.com

Admissibilité et regroupements : Les groupes admis sont : 'tous les groupes du HN-OSIRIS'.

Chaque concurrent, skipper ou équipier doit être licencié en 2018. Les licences doivent être visées médicalement (ou licences « compétition »).

Les équipages seront composés de deux personnes au minimum.

Les licences journalières sont admises, avec certificat médical.

Armement des bateaux conforme à la catégorie de navigation côtière.

Publicité : Catégorie C

Classement :

Le regroupement des groupes sera effectué de manière à obtenir des groupes de 7 bateaux minimum. Il sera publié pour chaque journée un classement général scratch et un classement par groupes (Système de point H Osiris avec CVL.).

Au terme de la deuxième journée, il sera publié un classement général scratch des deux jours attribuant la Coupe Hérault Méditerranée et un classement par groupes.

Ce classement sera validé pour **une** course du trophée SORAC 2018.

(Régate phare)

Parcours : les parcours seront communs à tous les groupes.

Nombre de courses : deux au maximum par jour. Une seule, sur les 2 jours, suffit pour valider l'épreuve. (Toutes les courses comptent pour le classement de la Coupe Hérault Méditerranée.

Instructions de course : Les instructions de course et les annexes seront affichées au centre nautique.

Organisation :

Président d'honneur	Monsieur Gilles d'Ettore Maire d'Agde et Président de l'Agglomération Hérault Méditerranée.
Président de la SORAC	Christian Vayssière
Président du Comité de course	Hélène-Anne Matéo
Président du Comité de réclamation	Henri Roques.
Commissaire général	Christian Vayssière
Responsable engagements	Anne et robert Lacam, Armelle Chaillou
Responsable classements	Hugues Naudin

Rappel de la règle fondamentale N°4 de l'ISAF :

DECISION DE COURIR : La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester *en course* relève de la seule responsabilité du skipper.

SORAC Centre Nautique Avenue du Passeur Challiez 34300 Le Cap d'Agde

Association sportive loi de 1901. Affiliée à la FFV sous le N°34011

Agréée Jeunesse et Sports N° S-005-2003. N° SIRET : 502 705 957 000 12

Tel: 06 61 05 36 00 e.mail : secretariatsorac@orange.fr Président 0631670293

Site internet : www.soracagde.com